



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 28/09/2026  
Reçu en préfecture le 29/09/2026  
Publié le  
ID : 066-216602086-20260924-682026-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°68/2026**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2026) – TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Membres : 19**

**Présents : 17**

**Procurations : 2**

**Voix délibérative : 19**

**Date de la  
convocation :  
20.09.2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents :** Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Sophie SALA ; Magali ROUGÉ ; Julien NOBLECOURT ; Patrick MONIÉ ; Alexandra MARTELLOZZO ; Martine DEVILLERS ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophia CHAKLY ; Philippe BRUNET ; Serge BENET ; Michel ASPARO ; Stéphanie CHARLES ; Xavier FERRER ; Patricia BAILLEUL ; Emeline FERNANDEZ.

**Procurations :** Thierry SOLDA (donne procuration à Laurent TOIX) ; Cécile GRIVOIS DONAT (donne procuration à Patricia BAILLEUL).

**Secrétaire de séance :** Patrick MONIÉ

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modernisation et de sécurisation des bâtiments communaux.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer la sécurité des élèves, du personnel enseignant et des agents communaux ;
- Mettre les équipements en adéquation avec les normes et préconisations actuelles ;
- Améliorer la réactivité et la fiabilité des dispositifs d'alerte ;
- Moderniser les locaux techniques ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti communal.

Le montant estimatif prévisionnel de l'opération s'élève à :

- Montant total HT : 155 000 euros
- TVA : 31 000 euros
- Montant total TTC : 186 000 euros

Monsieur le Maire rappelle le dispositif financier et propose de demander le versement d'une subvention à hauteur de 60 000 € via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

| Dépenses         |                     | Recettes                 |             |                  |
|------------------|---------------------|--------------------------|-------------|------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 2 000 € HT          | DETR                     | 38,71 %     | 60 000 €         |
| Études           | 7 400 € HT          | Conseil<br>Départemental | 9,68 %      | 15 000 €         |
| Travaux          | 140 000 € HT        | Conseil Régional         | 6,45 %      | 10 000 €         |
| Divers           | 5 600 €             | Fonds de concours        | 6,45 %      | 10 000 €         |
|                  |                     | Ville de Théza           | 38,71 %     | 60 000 €         |
| <b>TOTAL</b>     | <b>155 000 € HT</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>100%</b> | <b>155 000 €</b> |

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**POUR : 19      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

- Approuve le programme des travaux de modernisation et de sécurisation des bâtiments communaux ainsi que le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus ;
- Approuve la demande de subvention, à hauteur de 60 000 €, auprès de Monsieur le Préfet du département

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260924-682026-DE

au titre de la DTER 2026 ;

- S'engage à prendre en charge la part de financement non couverte par les subventions sur les crédits ouverts au budget communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures



Place de la Promenade 66200 THEZA ☎ 04.68.22.12.74 📠 04.68.37.97.64 ADRESSE ELECTRONIQUE [dgs@villetheza.fr](mailto:dgs@villetheza.fr)